

Crédit Mutuel ARKEA

Comptes consolidés 31 décembre 2024

Conseil d'Administration du 25 février 2025

Bilan

(en millions d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
Actif	Notes		
Caisse, banques centrales	1	10 232	13 580
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 897	1 876
Instruments dérivés de couverture	3	3 293	3 945
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	11 648	8 929
Titres au coût amorti	5	1 548	671
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	14 201	14 031
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	90 382	86 909
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 1 761	- 2 647
Placements financiers des activités d'assurance	7	63 417	60 425
Actifs des contrats d'assurance émis	21	-	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	21	163	217
Actifs d'impôts courants	8	182	207
Actifs d'impôts différés	9	176	174
Comptes de régularisation et actifs divers	10	1 059	1 488
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	246	239
Immeubles de placement	12	140	146
Immobilisations corporelles	13	422	342
Immobilisations incorporelles	14	721	620
Ecarts d'acquisition	15	463	474
TOTAL DE L'ACTIF		198 429	191 625

		31.12.2024	31.12.2023
Passif	Notes		
Banques centrales	16	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	2 769	2 737
Instruments dérivés de couverture	3	3 066	3 480
Dettes représentées par un titre	18	25 943	24 443
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	4 309	6 748
Dettes envers la clientèle	19	89 241	85 081
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 890	- 1 269
Passifs d'impôts courants	8	52	88
Passifs d'impôts différés	9	317	303
Comptes de régularisation et passifs divers	20	6 088	5 100
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs des contrats d'assurance émis	21	55 001	52 679
Passifs des contrats de réassurance détenus	21	-	-
Provisions	22	259	251
Dettes subordonnées	23	2 343	2 272
Capitaux propres totaux		9 931	9 713
Capitaux propres part du Groupe		9 918	9 704
Capital et réserves liées	24	3 045	2 894
Réserves consolidées	24	6 835	6 506
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	- 358	- 114
Résultat de l'exercice		395	417
Intérêts minoritaires		13	9
TOTAL DU PASSIF		198 429	191 625

Compte de résultat

(en millions d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
Compte de résultat			
Intérêts et produits assimilés	29	5 030	4 425
Intérêts et charges assimilés	29	- 4 403	- 3 757
Commissions (produits)	30	909	796
Commissions (charges)	30	- 228	- 207
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	101	113
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	12	19
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	33	-	-
Produits nets des activités d'assurance	34	497	503
Produits des contrats d'assurance émis		1 180	1 140
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		- 715	- 764
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus		- 47	47
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance		1 614	2 995
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		- 1 539	- 2 917
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus		3	1
Produits des autres activités	35	338	332
Charges des autres activités	35	- 87	- 84
PRODUIT NET BANCAIRE		2 168	2 140
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence	36	15	0
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 184	2 140
Charges générales d'exploitation	37	- 1 416	- 1 412
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	38	- 85	- 125
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		682	602
Coût du risque de crédit	39	- 180	- 94
RESULTAT D'EXPLOITATION		502	508
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	10	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs	40	- 1	30
Variation de valeur des écarts d'acquisition		- 11	- 11
RESULTAT AVANT IMPOTS		500	542
Impôt sur les bénéfices	41	- 100	- 124
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET		400	419
dont Intérêts minoritaires		4	2
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		395	417

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
	Notes		
Résultat net		400	419
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		-59	3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		0	0
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		4	38
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		-5	-1
Eléments recyclables en résultat net		- 60	39
Ecart actuariel au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		0	-1
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		-3	-11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) (1)		-180	-72
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		-1	-12
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		0	0
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		0	0
Eléments non recyclables en résultat net		- 184	- 96
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	42	- 244	- 57
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		156	362
dont part du Groupe		151	360
dont part des intérêts minoritaires		5	2

(1) Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 2 millions d'euros.

Tableau de variation des capitaux propres
(en millions d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01 janvier 2023	2 725	5 905	- 57	663	9 236	7	9 243
Augmentation de capital	169	-	-	-	169	-	169
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2022	-	663	-	- 663	-	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	- 60	-	-	- 60	-	- 60
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 894	6 508	- 57	-	9 345	7	9 352
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 6	- 57	-	- 63	-	- 63
Résultat 2023	-	-	-	417	417	2	419
Sous-total	2 894	6 502	- 114	417	9 699	9	9 708
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	4	-	-	4	-	4
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 894	6 506	- 114	417	9 703	9	9 712
Augmentation / réduction de capital	151	-	-	-	151	-	151
Affectation du résultat 2023	-	417	-	- 417	-	-	-
Distribution 2024 au titre du résultat 2023	-	- 87	-	-	- 87	-	- 87
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 045	6 836	- 114	-	9 767	9	9 776
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 244	-	- 244	-	- 244
Résultat 2024	-	-	-	395	395	4	399
Sous-total	3 045	6 836	- 358	395	9 918	13	9 931
Autres variations	-	- 1	-	-	- 1	-	- 1
Capitaux propres au 31 décembre 2024	3 045	6 835	- 358	395	9 917	13	9 930

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	400	419
Impôt	100	124
Résultat avant impôt	500	542
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	123	168
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	10	11
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	130	- 39
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 11	- 15
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 23	61
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	3 650	3 594
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 879	3 780
Opérations interbancaires	- 2 410	- 10 067
Opérations avec la clientèle	440	- 2 423
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 7 086	- 3 645
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 227	- 647
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	7	5
Impôts versés	- 58	- 87
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 7 879	- 16 865
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 3 500	- 12 542
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	- 1 989	- 103
Immeubles de placement	7	- 75
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 253	- 247
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 234	- 425
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	94	133
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 285	2 861
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 379	2 994
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 3 355	- 9 973
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 3 500	- 12 542
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 2 234	- 425
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 379	2 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 518	23 490
Caisse, banques centrales (actif & passif)	13 577	23 452
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 59	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 163	13 518
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	10 232	13 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7c et 16)	- 69	- 59
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	- 3 355	- 9 973

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Comptes consolidés 31 décembre 2024

Annexes non auditées

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement incertain, l'année 2024 est restée sous contraintes. Une croissance modeste et un début d'assouplissement monétaire ont permis une reprise progressive de la production des crédits habitat.

Grace à une activité commerciale solide de tous les métiers, les revenus du groupe progressent de 44 M€ à 2 184 M€, portés notamment par une hausse de 16 % des commissions. Les produits nets d'assurance sont stables malgré les conditions adverses qui continuent de peser sur les assurances de biens et de personnes.

Les frais de gestion à 1 501 M€ sont en baisse de 36 M€, en lien notamment avec les mesures du programme d'efficacité opérationnelle mené par le groupe. Le coefficient d'exploitation, à 68.8 %, bénéficie de cet effet de ciseaux positif.

Le coût du risque à 180 M€ est en hausse de 86 M€, du fait de l'évolution du risque avéré en particulier sur le secteur des entreprises, qui subit une forte hausse des défaillances.

Prenant acte de la valeur d'utilité de sa filiale Crédit Foncier Commercial d'Alsace Lorraine, Crédit Mutuel Arkéa enregistre au 31 décembre 2024 une dépréciation de l'écart d'acquisition à hauteur de 11 M€.

En synthèse, le résultat net part du groupe 2024 ressort à 395 M€.

Constatant la perte de l'influence notable dans sa participation Yomoni, le groupe a procédé à la déconsolidation de la ligne précédemment consolidée par mise en équivalence. L'exercice de valorisation mené par le groupe conduit à reconnaître en 2024 un produit de 15 M€, comptabilisé dans les revenus.

Les sociétés Pumpkin et Arkéa sortent du périmètre de consolidation suite à un transfert universel de patrimoine à Crédit Mutuel Arkéa. La société Arkéa Foncière Résidentielle, créée pour commercialiser l'offre innovante d'aide à l'accession à la propriété des primo-accédants, rejoint le périmètre de consolidation.

La nouvelle société de gestion d'actifs, Arkéa Asset Management, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion au second semestre 2024, est consolidée par intégration globale.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date¹.

Au 31 décembre 2024, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2024 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2024 n'est qu'optionnelle.

Le groupe publie son Rapport Financier Annuel 2024 au format ESEF (European Single Electronic Format) tel que défini par le Règlement européen délégué 2019/815 modifié par le règlement délégué 2020/1989.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2024

Amendement à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession bail

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location.

Lorsque le transfert de l'actif est reconnu comme une vente au titre d'IFRS 15 (i.e. l'acquéreur-bailleur ayant le contrôle de l'actif sous-jacent), le vendeur-preneur reconnaît un droit d'utilisation de l'actif représentatif du droit conservé (et comptabilise également une dette de location reflétant les modalités de paiement de la transaction). Le résultat de cession (profit ou perte) ne sera constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur.

L'amendement vise à clarifier, côté vendeur-preneur, le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est pas impacté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

¹ Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing_fr?prefLang=fr

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021.

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- l'évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

- Description du scénario économique de référence

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous. Le scénario économique de référence retenu pour l'arrêté du 31 décembre 2024 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après.

Le scénario économique central pour 2025, validé en septembre 2024, se base sur une révision à la baisse des perspectives de croissance, du CAC 40 et une révision à la hausse de celles relatives aux taux longs.

Pour l'exercice 2024, les estimations de croissance ont été révisées à la hausse (croissance annuelle moyenne de 1,2%), reflétant notamment la contribution favorable des Jeux Olympiques et une contribution favorable du commerce extérieur. Un contrecoup est toutefois attendu au 4ème trimestre qui durera jusqu'au début 2025, entraînant à nouveau une faible croissance pour l'ensemble de l'année 2025 (1% en 2025 contre 1,2% dans le scénario central de mars).

Outre le contrecoup des jeux Olympiques, ces révisions reflètent (i) une augmentation de la prime de risque associée à la dette française suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et aux inquiétudes budgétaires et (ii) un contexte d'austérité budgétaire que le gouvernement est contraint d'appliquer.

Le scénario économique central retenu pour l'arrêté 2024 table ainsi sur une TEC 10 ans à 2,96% en 2024 et 2,91% en 2025 (contre 2,87% et 2,81% précédemment). L'écart des taux français vis-à-vis de l'Allemagne est par ailleurs porté à 70 points de base (pb), contre 60 pb précédemment.

Reflète de ces perspectives de croissance moins favorables et de ces conditions de financement un peu plus restrictives, les anticipations concernant l'évolution du CAC40 ont également été révisées à la baisse pour 2024 et 2025.

Les éléments fondamentaux du scénario ne sont toutefois pas modifiés. Le scénario économique central décrit toujours une convergence durable de l'inflation à la cible des 2% qui permet (i) une poursuite de la baisse des taux directeurs de la banque centrale européenne et (ii) une reprise progressive de la demande interne sur fond de gain de pouvoir d'achat et de reprise de la confiance. Dans ce contexte, le taux de dépôt de la BCE est ajusté de 25 pb de manière trimestrielle jusqu'à atteindre un taux d'équilibre de 2,25% fin 2025.

Depuis la définition des prévisions du scénario économique central, les conditions macroéconomiques se sont dégradées de manière plus importante que prévu et suggèrent : (i) une croissance moins dynamique en France et en Zone euro en 2025, (ii) un mouvement de consolidation du CAC 40 début 2025, (iii) une baisse légèrement plus ample et plus rapide des taux directeurs de la BCE et (iv) un écartement plus important des taux français vis-à-vis des taux allemands.

L'activité est ainsi restée contrainte au second semestre 2024. Les gains de pouvoir d'achat n'ont pas permis une reprise de la demande interne. La confiance est restée dégradée, favorisant l'attentisme alors que les incertitudes politiques (budget français, élections allemandes de février) et géopolitiques (liées à l'élection de Donald Trump) ont augmenté.

Les rendements obligataires américains à long terme ont nettement progressé depuis septembre, reflétant notamment (i) la perspective d'une politique de l'Administration Trump provoquant un surcroît d'inflation aux Etats-Unis et une augmentation des besoins de financement et (ii) un ajustement très important des anticipations concernant l'évolution de la politique monétaire de la Réserve fédérale, qui ne baisserait ses taux que de manière très limitée en 2025 selon les anticipations de marché. Les taux longs européens ont augmenté dans le sillage des taux américains, malgré un contexte économique plus défavorable qu'anticipé précédemment. Les taux français ont, par ailleurs, été affectés par l'incapacité du gouvernement à mettre en place un budget. Fin décembre, le taux à 10 ans français atteint ainsi 3,2%, avec un écart d'environ 85 pb vis-à-vis de l'Allemagne. Dans ce contexte, le CAC40 a clôturé l'année à un niveau inférieur aux projections du scénario central et devrait consolider au premier semestre autour de 7 500 points.

Au-delà de 2024-2025, le scénario climatique central élaboré reflète les incidences macroéconomiques de la mise en place de politiques de transition (augmentation du prix du carbone et augmentation de l'investissement).

Ces politiques de transition entraîneraient à l'horizon de la projection :

- une légère baisse de la productivité et donc de la croissance (-0,1 pp sur la croissance potentielle),
- un effet inflationniste (+0,5 pp), lié notamment aux (i) tensions sur les matières premières nécessaires à la transition et (ii) à la mise en place de politiques de taxation du carbone,
- une révision à la hausse du taux d'intérêt d'équilibre de la BCE (+0,5 pt).

Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
 - La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».
- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits observables, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêt, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition nette attendue du groupe vis-à-vis de l'ensemble des contreparties, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2024 est de 5.7M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les règles retenues par le groupe sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) est constaté sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
 - l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
 - pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
 - une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.
 - la notion de période probatoire se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. La période probatoire est de 3 mois minimum.
- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

➤ Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêt.

Le groupe utilise la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt, évalué par une PD en date d'arrêt inférieure à 0,3%.

Au-delà de ce niveau, la courbe frontière tient compte de PD fixées :

- à 3 fois la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2 %,
- 4 points au-dessus de la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2 %.

Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêt est supérieure à 3 %. De même, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 3% passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêt est supérieure à 7%.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur deux corrélations pour démontrer que les TD 12 mois sont prédictifs des TD à maturité et justifier ainsi que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Il s'agit d'une part d'une corrélation en vision statique entre TD 12 mois et les TD multi-maturités cumulés (cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans), et, d'autre part d'une corrélation en vision dynamique entre le TD 12 mois et le TD marginal de chaque maturité.

Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêt est inférieure ou égale à D+.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur des niveaux réglementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de

statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. A partir de cette année, un volet climatique est intégré dans les scénarios économiques. Il s'agit de valoriser le risque de transition dans les données macro-économiques.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
 - non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires ou contextuelles qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.
- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste "Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance" comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d'assurance, tels que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
 - les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.
- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

- Calcul des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024

Les probabilités de défaut sont déduites de la nouvelle méthodologie de calcul introduite fin 2023 : des modèles reliant des données macroéconomiques et les taux de défaut observés, ont été développés, permettant ainsi une vision prospective du risque (Forward Looking) et ce, pour chaque scénario pris individuellement. Les probabilités de défaut retenues sont une expression pondérée des probabilités de défaut propres à chaque scénario selon leur probabilité d'occurrence.

Sur ces bases, le dispositif de provisionnement du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte économique actuel,
- le groupe est doté d'un dispositif d'alertes précoces qui permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,
- les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilités de défaut, facteurs de conversion de crédit et pertes en cas de défaut ont été mis à jour, en application de la méthodologie en place,
- les pondérations des scénarios stressés et optimistes ont été revues à la baisse par les économistes, en raison notamment d'un volet climatique jugé moins probable. En conséquence, la pondération du scénario stressé passe à 25 % et celle du scénario positif à 5 %, faisant remonter la pondération du scénario central à 70 %.

Concernant la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut, la segmentation a été affinée pour tenir compte des dynamiques de risque récemment observées tout en garantissant un bon niveau de stabilité temporelle.

Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé. Dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 97 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à

100 % du scénario central impliquerait une reprise de 51 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa.

En sus du risque de transition climatique valorisé dans les scénarios macro-économiques, la méthodologie de provisions sectorielles pour risque environnemental a été affinée en 2024 compte tenu de la récence du sujet. Une provision sectorielle de 21 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2024. Les secteurs d’activité retenus sont sélectionnés à partir d’un référentiel interne du risque de transition et une revue experte du risque physique (pour le secteur immobilier). Ainsi l’overlay sectoriel permet d’augmenter la couverture des secteurs de la culture et production animale, du transport terrestre et par conduite, du transport par eau, de l’immobilier ainsi que d’une partie de l’habitat résidentiel.

En lien avec l’absence de vote d’une Loi de Finances fin 2024 et la dégradation des conditions économiques en fin d’année précédemment évoquée, une provision de 10 M€, destinée à couvrir le risque, qu’un environnement incertain et une croissance moins dynamique en France pourraient avoir sur le portefeuille de créances saines, est comptabilisée au 31 décembre 2024.

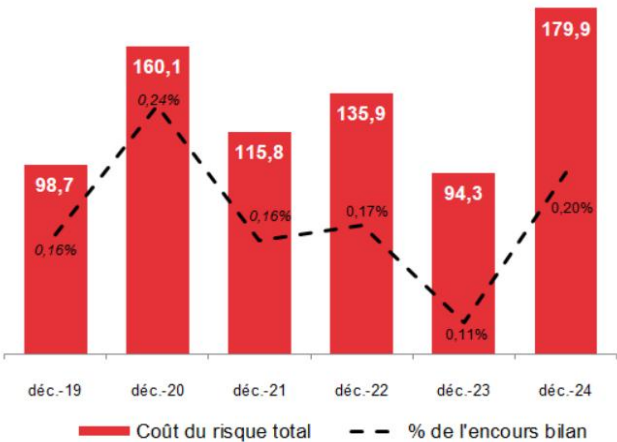
La structure du portefeuille reste globalement stable sur la période passée avec cependant une progression des encours en Bucket 2 depuis décembre 2023 qui est la conséquence de l’évolution de la courbe frontière permettant la quantification du critère d’augmentation significative du risque de crédit.

L’encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 284 M€ sur l’exercice et s’élève à 1 857 M€ en 2024. Cette évolution est portée par l’arrivée de nouveaux dossiers significatifs, partiellement compensée par des cessions de créances. Le taux de NPL sur l’encours global de la clientèle est en légère augmentation à 2 %.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	95 427	102 568	108 483
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	4 711	6 967	8 281
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - Bucket 3 et POCI	1 482	1 573	1 857
	101 620	111 108	118 621

Le coût du risque s’élève à 180 M€ au 31 décembre 2024. Il s’établit à 20 points de base des encours de crédit à la clientèle. La hausse du coût du risque s’explique principalement par une évolution de la méthodologie d’estimation des paramètres utilisés dans le calcul des pertes attendues, qui compense partiellement une forte augmentation du coût du risque sur les encours en défaut, expliquée à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers.

Ainsi, la répartition du coût du risque au 31 décembre 2024 reflète la réalisation du rattrapage des défaillances d’entreprises à la suite de la période COVID ainsi que l’effet des crises énergétique et inflationniste 2023.



Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la variation de valeur.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Depuis septembre 2019, le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier de tranches de refinancement d'une durée de trois ans, à un taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Arkéa pouvait prétendre dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE en mars 2020 puis en janvier 2021, afin de soutenir la distribution de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres ont été revus². Ainsi, des conditions plus favorables ont permis de bénéficier d'une réduction de 50 bps (i.e. surbonification) sur les périodes « spéciale » et « spéciale additionnelle » d'intérêt de juin 2020 à juin 2021, puis de juin 2021 à juin 2022³.

Depuis juin 2022, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux plus restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

² Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3).

³ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Le 27 octobre 2022⁴, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022. Les conditions d'intérêt tiennent compte du fait que le groupe a atteint les objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur les deux périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 et hors période spéciale d'intérêt et période spéciale additionnelle, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente désormais la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération),
- durant la période spéciale d'intérêt et la période spéciale d'intérêt additionnelle (respectivement du 23 juin 2020 au 23 juin 2021 et du 23 juin 2021 au 23 juin 2022), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période, diminuée de 0,50 % ; un plancher de 1 % est appliqué,
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou le cas échéant, de remboursement anticipé), le taux d'intérêt est désormais indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période et non plus sur la durée de vie de l'opération comme précédemment.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

A la suite de la décision de la BCE, le groupe a procédé à l'ajustement des modalités de calcul des intérêts courus non échus relatifs à ces opérations :

- les intérêts enregistrés jusqu'à la date du 23 novembre 2022 correspondaient aux intérêts contractuellement dus jusqu'à cette date hors surbonification,
- à compter du 23 novembre 2022, Crédit Mutuel Arkéa a retenu, au titre du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) de ces opérations hors surbonification, le taux de facilité de dépôt appliqué au jour le jour,
- la surbonification fait l'objet d'un étalement prorata temporis sur toute la durée de vie attendue de l'opération.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle Crédit Mutuel Arkéa participait, à hauteur de 2 Md€, a été remboursée en mars 2024. Ces opérations ont été analysées comme des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le recalibrage des conditions d'intérêt des TLTRO relève d'une décision unilatérale de la BCE, sans incidence sur le traitement comptable applicable à ces opérations. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations s'analyse comme un taux de marché étant donné qu'il concerne tous les établissements répondant aux critères fixés par la BCE. Concernant les intérêts liés à la surbonification, ils continuent d'être étalés jusqu'à la date de maturité des opérations.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

⁴ Décision (UE) 2022/2128 de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2022 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21) (BCE/2022/37).

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Contrats d'assurance et de réassurance

Le groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- Évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture ;
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Séparation des composantes

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèvent du champ d'application d'une autre norme, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants sont à comptabiliser séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Le groupe présente une composante d'investissement non séparée sur les contrats d'épargne et de prévoyance individuelle-vie entière à l'exception des garanties optionnelles, de prévoyance individuelle et avec sortie de rente obligatoire (capital accumulé sur le contrat en phase de constitution).

Regroupement de contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres.

Enfin, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Cependant, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats vie et épargne retraite car ils comportent des éléments de participation directe pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés.

Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

De manière générale, les portefeuilles de contrats sont déterminés par le groupe en utilisant la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires.

Les contrats d'épargne retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Les principaux portefeuilles identifiés par le groupe sont les suivants :

	Portefeuilles
Vie	Epargne, Epargne Retraite, PERP, Vie entière et obsèques
Prévoyance	Emprunteur collectif, Emprunteur individuel, Prévoyance individuelle, Dépendance
Dommages	Assurance santé, Automobile, Multi Risques Habitation, Protection Juridique, Moyens de paiement

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, il s'agit de la date à laquelle il devient déficitaire.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

Modèles d'évaluation

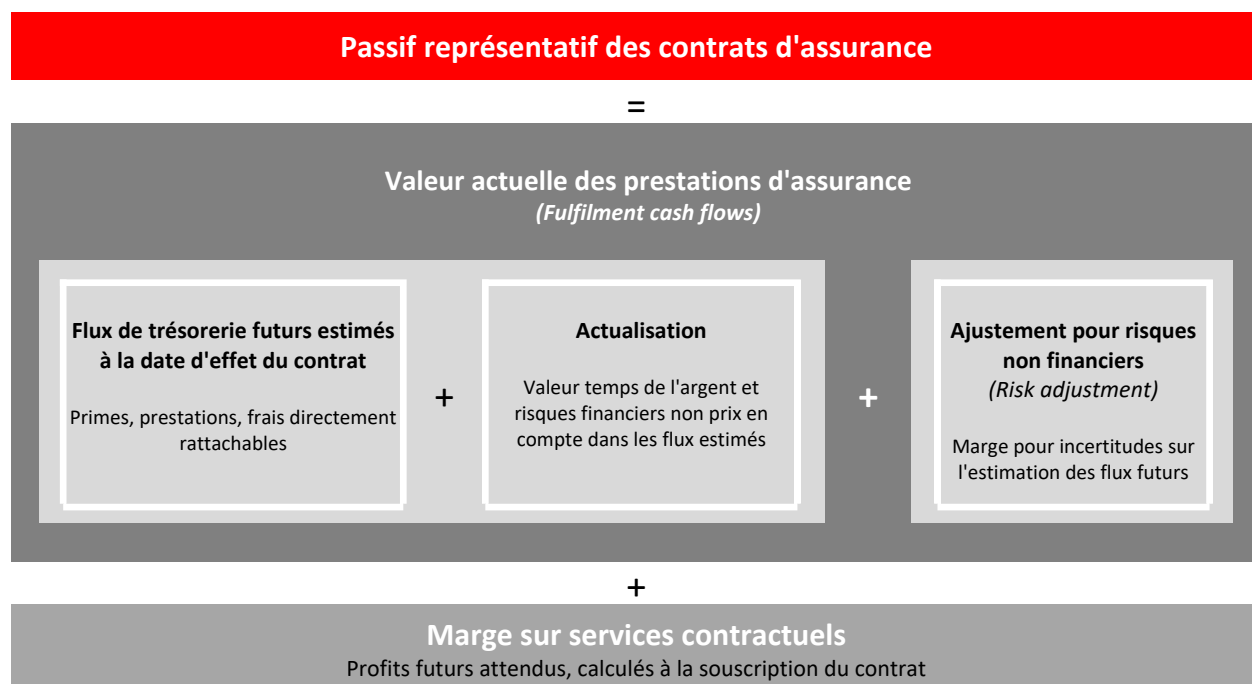
- Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

Ce modèle général est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance de prévoyance emprunteur, de prévoyance individuelle et de dépendance.

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Flux de trésorerie futurs estimés

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

Actualisation

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

		31/12/2024						31/12/2023					
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
Epargne, Retraite													
EUR		3,36%	3,26%	3,39%	3,38%	3,26%	3,25%	4,16%	3,13%	3,20%	3,21%	3,14%	3,18%
Prévoyance													
EUR		2,24%	2,14%	2,27%	2,26%	2,28%	2,45%	3,36%	2,32%	2,39%	2,41%	2,44%	2,61%

Ajustement pour risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est défini comme étant l'ajustement des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité que le groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Le groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance et un quantile de 75 % pour les contrats de dépendance.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la notion de capitaux sous risques (CSR) assurés (toutes garanties confondues sans aucune pondération).

Pour les contrats prévoyance individuelle hors vie entière, l'unité de couverture utilisée est le nombre de contrats.

Evaluation ultérieure

Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable au bilan du groupe de contrat d'assurance est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution futurs réestimés (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à date de clôture ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payées à date de clôture.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM ou résultat d'assurance en cas de contrats déficitaires
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées en résultat d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisées en résultat financier d'assurance ou en capitaux propres pour l'effet de la variation du taux d'actualisation

A cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à l'origine utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs notamment la valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus, les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues et sur les composantes d'investissement au cours de la période pour services futurs ainsi que les variations de l'ajustement au titre du risque non financier,
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période. Dans le cas de contrats qui deviennent déficitaires, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats déficitaires qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des contrats d'assurance de prévoyance et dépendance. Ainsi, la charge de désactualisation est enregistrée en résultat sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

- Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Ce modèle général adapté est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance vie, épargne retraite.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêt, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêt, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la marge sur services contractuels les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de

trésorerie d'exécution (option non appliquée par le groupe). Dans le cas où elles se rapportent aux services courants ou passés, ces variations à enregistrer sont également enregistrées en résultat d'assurance.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables, le résultat financier de ces contrats est nul.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats, les ajustements liés aux écarts d'expérience sur la période sont intégrés à la marge sur services contractuels.

Pour les contrats d'assurance vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up): cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents, à savoir essentiellement le portefeuille obligataire.

L'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ce modèle simplifié est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance dommages.

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition). Le groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le groupe applique l'option d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an.

Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général.

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 75 % pour les contrats d'assurance dommages.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages.

- Evaluation des traités de réassurance détenus

Les traités de réassurance détenus sont divisés et comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance émis, ils sont évalués par le groupe sous le modèle général et modèle simplifié.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des traités de réassurance détenus est estimée en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Dans le cas où le traité de réassurance détenu vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats déficitaires sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

Présentation au bilan et compte de résultat des activités d'assurance

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit Net Bancaire entre :

Résultat des activités d'assurance

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

Résultat financier des activités d'assurance

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle simplifié d'évaluation par répartition des primes.

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats déficitaires ainsi que son amortissement.

Les produits et charges des contrats de réassurance détenus sont représentatifs des montants recouvrés auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Suivi du stock de transition

Le tableau ci-dessous présente le stock de marge sur services contractuels (CSM) sur les contrats d'assurance déterminés à la date de transition au 1er janvier 2022 et son relâchement sur l'exercice en cours par méthode de transition appliquée par le groupe.

	31.12.2024		
(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	TOTAL
Solde CSM à l'ouverture	3 040		3 040
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-279		-279
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-279		-279
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	53		53
Variations liées aux services futurs	53		53
Produits financiers ou charges financières des contrats	1		1
Solde CSM à la clôture	2 815		2 815

	31.12.2023		
(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	TOTAL
Solde CSM à l'ouverture (01/01/2022)	3 522		3 522
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-307		-307
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-307		-307
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-175		-175
Variations liées aux services futurs	-175		-175
Produits financiers ou charges financières des contrats	-1		-1
Solde CSM à la clôture	3 040		3 040

Le tableau ci-dessous présente le résultat généré au cours de l'année par typologie de méthode de transition.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits des activités d'assurance		
Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) à la transition	0	8
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) à la transition	334	350
TOTAL	334	306

Facteurs de risque assurance

Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir est exposé au risque de souscription. Celui-ci désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement).

Les principaux risques de souscription relatifs aux activités de Suravenir sont les suivants :

- Risque de comportement des assurés : il est lié à une mauvaise anticipation du comportement des assurés en termes de rachats, d'arbitrages, de résiliations ou de remboursements anticipés emprunteurs.
- Risques biométriques : il s'agit principalement du risque de mortalité, du risque d'incapacité/invalidité et du risque de longévité.
- Risques d'évolution défavorable des frais de l'assureur : le risque de frais (« risque de gestion ») est le risque que les frais encourus par l'assureur soient plus importants qu'anticipés. Ce risque impacte toutes les activités d'assurance.

Analyse de sensibilité – gestion des risques d'assurance

	31.12.2024		31.12.2023	
(en millions d'euros)	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres OCI	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres OCI
Variations relatives aux services futurs				
Taux de rachat (hausse +10%)	-2	1	-3	2

Au 31 décembre 2024, une hausse du taux de rachat des contrats d'assurance-vie et de prévoyance de Suravenir de 10 % impacterait le résultat net IFRS du groupe de -2,4 M€ et les capitaux propres OCI de +0,8 M€.

Le portefeuille d'assurance-vie épargne-retraite constitue la majeure partie des engagements pour un montant de 54,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 comptabilisés au sein des passifs des contrats d'assurance émis à participation directe (52,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Par ailleurs, les engagements du portefeuille de protection comptabilisés au sein des passifs des contrats d'assurance émis hors participation directe s'élèvent à 646 millions d'euros au 31 décembre 2024 (644 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Outre les risques techniques, les risques liés aux marchés financiers et à la gestion ALM viennent également impacter les activités d'assurance. Ainsi, les variations de taux ont un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire de Suravenir, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et *in fine* sa solvabilité.

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres OCI	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres OCI
Variation de +100 bps des taux d'intérêts	8	-8	9	-11
Variation de -100 bps des taux d'intérêts	-12	9	-10	13
Variation de -10% du marché des actions	-4	-5	-1	-5
Variation de -10% du marché de l'immobilier	-5	-1	-1	-1

Au 31 décembre 2024, une baisse des taux de 100 points de base pour Suravenir impacterait le résultat net IFRS du groupe de -12,4 M€ et les capitaux propres OCI de +8,7 M€.

A contrario, une hausse des taux de 100 points de base pour Suravenir impacterait le résultat net IFRS du groupe de +7,6 M€ et les capitaux propres OCI de -7,5 M€.

Capitaux propres

- *Distinction Dettes - Capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- *Parts sociales*

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Autres actifs et passifs

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

- Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement.

En 2024, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a procédé à une analyse de ses actifs afin de s'assurer de leur adéquation avec les durées d'utilisation réelles.

Cette analyse a été initiée à la suite de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie IT au sein du groupe ainsi que du déploiement du cadre d'architecture d'entreprise initié début 2024 et élargie à l'ensemble des actifs.

Elle a entraîné les modifications suivantes sur le plan d'amortissement des logiciels :

Nature de logiciels créés	Durées d'amortissement jusqu'au 31 décembre 2023	Durées d'amortissement à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Programmes autour des parcours de distribution ou à obsolescence rapide (applications mobiles par ex.)	3 ans	3 ans
Autres programmes	5 ans	8 ans

Et des autres actifs :

Composant	Durées d'amortissement jusqu'au 31 décembre 2023	Durées d'amortissement à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Agencements	3 à 10 ans	15 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans	3 à 10 ans

Cette révision prospective des plans d'amortissements a conduit à une diminution des dotations aux amortissements de 58 millions d'euros dans les comptes du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2024.

A l'issue de cette analyse, les composants et durées d'amortissement sont les suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
	Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	15 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

- Immobilisations dont le groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

➤ Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

➤ Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

➤ Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

➤ Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

➤ Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

➤ Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

➤ Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

➤ Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour congés payés

Le 13 septembre 2023 la Cour de cassation a rendu trois arrêts modifiant les obligations des entreprises en matière de congés payés, avec application immédiate. La Cour de cassation a jugé que les dispositions du Code du travail étaient en contradiction avec la réglementation européenne qui prévoit un droit à congés payés sans distinguer les causes d'absence.

Ainsi, depuis les arrêts du 13 septembre :

- les salariés en arrêt maladie ou en arrêt pour accidents non professionnels acquièrent des congés payés pendant leur période d'arrêt de travail,
- les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle acquièrent des droits à congés payés pendant toute la durée de leur période d'arrêt de travail, sans limitation, contrairement au droit du travail actuel qui limite cette acquisition à la première année d'arrêt.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a évalué l'impact de l'application de ces modifications sur ses comptes 31 décembre 2024 et a comptabilisé une provision congés payés complémentaire à ce titre. Son montant est non significatif aux bornes du groupe.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	2,94%	Entre 2,80% et 3,61%
Surcomplémentaire	3,29%	Entre 3,19% et 3,24%
Médailles du travail	3,38%	Entre 3,30% et 3,37%
Comptes épargne temps	3,42%	3,33%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 5,42 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,91 % et 4,15 %⁵. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés » (périmètre banque).

⁵ Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 93 % de l'engagement.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables

de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours de l'exercice 2024, la société Yomoni a été déconsolidée à la suite de la perte de l'influence notable. Les sociétés Pumpkin et Arkéa ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à l'entité mère Crédit Mutuel Arkéa.

Les entités Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion sont fusionnées en date du 31 décembre 2024.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 47.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis. IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir du scénario macro-économique de référence pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette. Les taux d'actualisation utilisés à fin 2024 sont compris entre 10,2% et 17,7 % et les taux de croissance à l'infini sont de 2%.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa procède annuellement à des tests de sensibilité sur les valeurs d'utilité. Ainsi, les tests réalisés fin 2024 ont consisté à mesurer la variation de la valorisation des paramètres exogènes de la méthode (variation de 50 points de base du taux d'actualisation, variation de 50 points de base du taux de croissance à l'infini). Au-delà, une approche multiscénario a été retenue pour déterminer des trajectoires financières alternatives retenue pour la valorisation des actifs en tenant compte :

- d'une dégradation ou d'une amélioration de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale,
- d'un décalage ou d'une anticipation d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société.

L'ensemble de ces éléments prend en compte les différents paramètres possibles de création ou de destruction de valeur des sociétés : la volatilité des marchés financiers, la croissance réelle de l'économie française, la rentabilité en fin de période prévisionnelle et un décalage dans l'exécution du plan d'affaires (favorable ou défavorable).

Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -5,3 % ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -3,3 % ;
- une hausse de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -6,4 % ;
- un retard d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -4,9 %.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

L'Union Européenne a publié en décembre 2022 la Directive 2022/2523 relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE visant à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimum dans chacune des juridictions où elles exercent des activités.

La directive européenne a été transposée en droit français par l'intermédiaire de la loi de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023. La réforme est entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet ont principalement consisté :

- à élaborer le périmètre GloBE, regroupant à la fois les entités du périmètre statutaire consolidées par la méthode d'intégration globale et les entités non consolidées à date pour des raisons de matérialité sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif,
- à identifier et mesurer les impacts potentiels de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale et en particulier à vérifier si, une fois les mesures de sauvegarde appliquées, le groupe serait amené à payer un impôt complémentaire sur certaines juridictions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est présent dans trois juridictions : la France, la Belgique et le Luxembourg. Sur la base des tests de minimis et du TEI simplifié, aucune juridiction n'a été identifiée comme devant faire l'objet d'un impôt complémentaire.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)

31.12.2024

31.12.2023

Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	10 099	13 430
Caisse	133	147
Créances rattachées	-	3
TOTAL	10 232	13 580
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	11 303	10 390
Prêts	27	12
Autres créances	663	702
Dépôts de garantie versés	796	810
Pensions	1 086	1 804
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	332	322
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-5	-9
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL	14 201	14 031
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	456	467

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)

31.12.2024

31.12.2023

	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	-	1 416	1 416	-	-	1 308	1 308
- Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres dettes	-	-	643	643	-	-	576	576
. Cotés	-	-	14	14	-	-	10	10
. Non cotés	-	-	609	609	-	-	547	547
Créances rattachées	-	-	20	20	-	-	18	18
dont OPC	-	-	369	369	-	-	343	343
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		772	772	-		732	732
. Cotés	-		-	-	-		-	-
. Non cotés	-		772	772	-		732	732
- Titres immobilisés	-		-	-	-		-	-
Instruments dérivés	390			390	471			471
Prêts et créances	-	7	1	8	-	10	0	11
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	83	83	-	-	86	86
TOTAL	390	7	1 500	1 897	471	10	1 394	1 876

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Eléments d’information relatifs à la couverture
Instruments dérivés de couverture

	31.12.2024			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 293	61 790	-	-
Dérivés de couverture au passif	3 066	38 248	-	-
Variation de la juste valeur de l’instrument de couverture	-238		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l’instrument de couverture	-	-	-	-

	31.12.2023			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 945	52 902	-	-
Dérivés de couverture au passif	3 480	36 184	-	-
Variation de la juste valeur de l’instrument de couverture	40		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l’instrument de couverture	-	-	-	-

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Effets publics	5 152	3 288
Obligations et autres titres de dettes	6 023	5 031
- Cotés	4 926	4 115
- Non cotés	1 022	855
Créances rattachées	74	61
Sous-total valeur brute des instruments de dette	11 175	8 319
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-4	-6
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dette	11 170	8 313
Prêts et créances	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
- Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	83	93
- Cotés	58	67
- Non cotés	25	27
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	394	522
- Titres de participation	270	412
- Autres titres détenus à long terme	124	110
- Parts dans les entreprises liées	0	0
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	0	-
Sous-total instruments de capitaux propres	478	616
TOTAL	11 648	8 929
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-270	-4
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	106	107

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de 1,5 millions d'euros.

Note 5. Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Effets publics	1 090	370
Obligations et autres titres de dettes	460	303
- Cotés	369	271
- Non cotés	88	31
Créances rattachées	3	1
TOTAL BRUT	1 550	673
dont actifs dépréciés (B3)	1	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1	-2
Autres dépréciations (B3)	-1	-
TOTAL NET	1 548	671

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances saines (B1/B2)	87 000	83 833
. Créances commerciales	83	88
. Autres concours à la clientèle	86 667	83 507
- crédits à l'habitat	46 861	45 766
- autres concours et créances diverses dont pensions	39 703	37 637
- dépôts de garantie versés	103	104
. Créances rattachées	250	238
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 720	1 473
Créances brutes	88 720	85 306
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-444	-432
Autres dépréciations (B3)	-789	-681
Sous total I	87 487	84 194
Location financement (investissement net)	2 833	2 671
. Mobilier	1 653	1 509
. Immobilier	1 180	1 162
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	137	100
Créances brutes	2 970	2 771
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-32	-31
Autres dépréciations (B3)	-43	-25
Sous total II	2 895	2 715
TOTAL	90 382	86 909
dont prêts participatifs	17	23
dont prêts subordonnés	0	0

Les concours et créances diverses incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (41,7 M€) et Fonds de garantie des dépôts (59,5 M€).

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

(en millions d'euros)	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux arriérés de paiement
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Instruments de dette	-	-	-	-
Administrations centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Prêts et avances	435	148	15	340
Administrations centrales	11	8	-	11
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	5	1	1	4
Entreprises non financières	118	44	12	99
Clientèle de détail	302	95	1	226
Autres actifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	435	148	15	340
Garanties non affectées				-

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2024	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	268	34	302
Encours douteux - montants bruts	569	100	669
Encours douteux restructurés - dépréciations	-182	-46	-228
Encours douteux nets	387	55	441

Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59 986	57 002
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	76	77
Prêts et créances au coût amorti	100	93
Instruments de dettes au coût amorti	2 654	2 642
Immeubles de placement	600	611
TOTAL	63 417	60 425

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)

		31.12.2024				31.12.2023		
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	16 665	43 022	59 686	-	17 816	38 916	56 732
- Effets publics	-	5 845	-	5 845	-	6 007	-	6 007
- Obligations et autres titres dettes	-	10 819	42 487	53 307	-	11 809	38 319	50 128
. Cotés	-	9 628	27 843	37 471	-	9 059	22 827	31 886
. Non cotés	-	1 082	14 529	15 610	-	2 613	15 399	18 012
Créances rattachées	-	110	115	225	-	138	92	230
dont OPC	-	-	30 032	30 032	-	-	25 543	25 543
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		118	118	-		135	135
. Cotés	-		82	82	-		95	95
. Non cotés	-		35	35	-		40	40
Créances rattachées	-		1	1	-		-	-
- Titres immobilisés	-		416	416	-		462	462
Instruments dérivés	-			-	1			1
Prêts et créances	-	300	-	300	-	269	-	269
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	16 965	43 022	59 986	1	18 085	38 916	57 002

Note 7b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres dettes	-	-
- Cotés	-	-
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total valeur brute des instruments de dettes</i>	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<i>Sous-total valeur nette des instruments de dettes</i>	-	-
Prêts et créances	-	-
- Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total valeur brute des Prêts</i>	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<i>Sous-total valeur nette des Prêts</i>	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	4	5
- Cotés	4	5
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	73	73
- Titres de participation	73	73
- Autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts dans les entreprises liées	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total instruments de capitaux propres</i>	76	77
TOTAL	76	77
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-4	-3
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	73	73

Note 7c. Prêts et créances au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances saines (B1/B2)	100	93
. Comptes ordinaires	53	16
. Prêts	10	14
. Autres créances	-	-
. Dépôts de garantie versés	37	63
. Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL	100	93

Note 7d. Instruments de dettes au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Effets publics	635	589
Obligations et autres titres dettes	2 022	2 057
- Cotés	1 903	1 939
- Non cotés	99	99
Créances rattachées	19	19
TOTAL BRUT	2 656	2 646
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-2	-3
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL NET	2 654	2 642

Note 7e. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Variation de la juste valeur	Reclassement	Autres	31.12.2024
Immeubles de placement au coût amorti	33	3	0		-	-	36
- Coût historique	67	5	-2		-	-	70
- Amortissements et dépréciations	-34	-2	2		-	-	-34
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	578	2	-8	-8	-	-	564
TOTAL	611	5	-8	-8	-	-	600

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 60 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 58 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 7f. Eléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe

	31.12.2024	31.12.2023
(en millions d'euros)	Eléments sous-jacents des contrats de participations directs	Eléments sous-jacents des contrats de participations directs
Juste valeur par capitaux propres	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
- Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et Créances	-	-
Juste valeur par résultat	59 981	57 171
- Effets publics et valeurs assimilées	5 845	6 007
- Obligations et autres titres de dettes	52 737	49 720
- Actions et autres instruments de capitaux propres	118	135
- Participations et autres titres détenus à long terme	416	462
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et créances	300	269
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	1
- Immeubles de placement	564	578
Instruments dérivés de couverture	-	-
Coût amorti	298	103
- Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	271	73
- Prêts sur la clientèle	1	4
- Effets publics et autres titres de dettes	-	-
- Immeubles de placement	25	25
TOTAL	60 278	57 274

Note 8. Impôts courants

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actif (par résultat)	182	207
Passif (par résultat)	52	88

Note 9. Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actif (par résultat)	2	2
Actif (par capitaux propres)	174	172
Passif (par résultat)	231	192
Passif (par capitaux propres)	86	111

Répartition des impôts différés par grandes catégories

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Déficits fiscaux reportables	3	2
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	46	18
Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	1	0
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	-	-
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	35	35
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	6	8
Provisions pour risques et charges non déductibles	85	91
Retraitements assurance	-328	-247
Réserves latentes de location financement	-53	-33
Autres décalages temporaires	64	-3
Total net d'impôts différés	-141	-129

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)

31.12.2024

31.12.2023

Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	253	378
Comptes d'ajustement sur devises	44	41
Produits à recevoir	123	81
Comptes de régularisation divers	262	288
Sous-total	682	788
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	178	122
Débiteurs divers	199	579
Stocks et assimilés	2	2
Autres emplois divers	1	2
Sous-total valeur brute des autres actifs	379	704
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-3	-4
Sous-total valeur nette des autres actifs	377	700
TOTAL	1 059	1 488

*Sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

31.12.2024

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	189	7	4	187	5	3
BELLATRIX	38	0	-	26	0	-
SWEN Capital Partners	19	4	3	17	13	2
Autres	0	-1	-	8	-2	-
TOTAL BRUT	246	10	7	239	15	5

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en normes IFRS)

(en millions d'euros)	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 810	54	45	35	-33	933
BELLATRIX	101	-	-1	-1	-	101
SWEN Capital Partners	66	48	14	11	-	47

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

(en millions d'euros)

31.12.2023

Augmentation

Diminution

Autre

31.12.2024

Coût historique	213	2	-3	-	211
Amortissements et dépréciations	-67	-7	3	0	-71
MONTANT NET	146	-5	0	0	140

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 172 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 180 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 13. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2024
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22	9	0	-0	30
Constructions d'exploitation	607	53	-9	0	651
Droits d'utilisation - Immobilier	128	33	-7	0	155
Autres immobilisations corporelles	343	75	-53	0	365
Total	1 099	171	-69	0	1 201
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	-	-	-	-	-
Constructions d'exploitation	-445	-18	10	0	-453
Droits d'utilisation - Immobilier	-62	-17	12	-	-67
Autres immobilisations corporelles	-249	-18	7	0	-259
Total	-757	-53	30	0	-779
MONTANT NET	342	119	-40	0	422

Note 14. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2024
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	842	134	-1	-0	975
Immobilisations acquises	970	193	-185	-0	978
Logiciels	492	41	-30	-0	503
Autres	478	152	-155	-	475
Total	1 812	327	-185	0	1 953
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-644	-48	1	0	-691
Immobilisations acquises	-548	-21	28	0	-542
Logiciels	-430	-15	27	0	-418
Autres	-118	-6	1	0	-123
Total	-1 192	-70	29	0	-1 232
MONTANT NET	620	257	-156	0	721

Note 15. Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2024
Ecart d'acquisition brut	529	-	-	-	529
Dépréciations	-56	-11	-	-	-67
Ecart d'acquisition net	474	-11	-	-	463

Répartition par pôle

Pôle	Entité	31.12.2024	31.12.2023
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	260	260
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	11	22
B2B et Services Spécialisés	Monext	100	100
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63	63
Produits	Arkéa Real Estate / AREIM	17	17
Produits	Schelcher Prince Gestion	12	12
		463	474

Note 16. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (1)	4 309	6 748
Comptes ordinaires	560	514
Emprunts	1 427	1 257
Dépôts de garantie reçus	233	455
Autres dettes	47	55
Pensions	2 011	4 365
Dettes rattachées	31	103
TOTAL	4 309	6 748
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	578	542

(1) Dont 829M€ relatif au périmètre des activités d'assurance

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	397	532
Vente à découvert de titres	-	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	397	532
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 371	2 205
Dettes envers les établissements de crédit	0	-
Dettes envers la clientèle	553	525
Dettes représentées par un titre	1 818	1 680
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL	2 769	2 737

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 2 749 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 775 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2024			31.12.2023		
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle (1)	553	571	-18	525	553	-27
Dettes représentées par un titre	1 818	1 781	37	1 680	1 690	-10
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 371	2 352	19	2 205	2 243	-38

(1) Dont 399 M€ de valeur comptable relatif au périmètre des activités d'assurance (contrats Purs Unité de Comptes)

Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2024

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
(en millions d'euros)							
Actifs							
Dérivés	3 682	-	3 682	-3 197	-	-308	177
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	4 152	-2 986	1 166	-	-1 111	-	55
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	7 834	-2 986	4 848	-3 197	-1 111	-308	232
Passifs							
Dérivés	3 463	-	3 463	-3 197	-	-152	114
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 022	-2 986	2 036	-	-2 032	-3	0
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	8 485	-2 986	5 499	-3 197	-2 032	-155	114

31.12.2023

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
(en millions d'euros)							
Actifs							
Dérivés	4 418	-	4 418	-3 629	-	-525	263
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	3 494	-1 589	1 904	-	-1 837	-	67
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	7 911	-1 589	6 322	-3 629	-1 837	-525	330
Passifs							
Dérivés	4 012	-	4 012	-3 629	-	-141	242
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 050	-1 589	4 461	-	-4 436	-20	5
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	10 062	-1 589	8 473	-3 629	-4 436	-161	247

Note 18. Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	11	10
Titres du marché interbancaire et TCN	4 789	5 531
Emprunts obligataires	18 111	15 537
Dettes senior non préférées	2 702	3 118
Dettes rattachées	330	247
TOTAL	25 943	24 443

Note 19. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes d'épargne à régime spécial	39 705	37 685
A vue	35 230	32 578
A terme	4 475	5 107
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	889	793
Sous-total	40 594	38 478
Comptes ordinaires	30 524	30 661
Comptes et emprunts à terme	17 564	15 362
Pensions	-	-
Dettes rattachées	463	458
Dépôts de garantie reçus	97	121
Sous-total	48 648	46 603
TOTAL	89 241	85 081

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	422	609
Comptes d'ajustement sur devises	43	38
Charges à payer	230	229
Produits constatés d'avance	338	308
Comptes de régularisation divers	164	283
Sous-total	1 197	1 468
Autres passifs *		
Obligations locatives - Immobilier	80	58
Comptes de règlement sur opérations sur titres	443	350
Versements restant à effectuer sur titres	4	3
Créditeurs divers	4 363	3 221
Sous-total	4 891	3 633
TOTAL	6 088	5 100

*Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Note 20a. Echancier des obligations locatives**31.12.2024**

(en millions d'euros)	- DE 1 AN	+ 1 AN - 3 ANS	+ 3 ANS - 6 ANS	+ 6 ANS - 9 ANS	+ 9 ANS	TOTAL
Immobilier	16	27	24	13	0	80
Informatique	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	16	27	24	13	0	80

Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance**31.12.2024****31.12.2023**

(en millions d'euros)	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		55 001		52 679
<i>dont dettes et créances rattachables aux passifs d'assurance émis</i>		-329		-340
Actifs des contrats de réassurance détenus	163		217	
<i>dont dettes et créances rattachables aux actifs de réassurance émis</i>	-10		3	
TOTAL	163	55 001	217	52 679

Les actifs de réassurance pour 163 M€ se composent au 31 décembre 2024 :

- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle général pour 70 M€ (contre 68 M€ au 31 décembre 2023), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 37 M€, le risque non financier pour 12 M€ et la marge sur services contractuel pour 95 M€.
- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle simplifié pour 103 M€ (contre 147 M€ au 31 décembre 2023), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 98 M€ et le risque non financier pour 5 M€.

Note 21a. Passifs des contrats d'assurance émis

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

31.12.2024

	Couverture restante		Sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		TOTAL
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(en millions d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	52 262	10	315	417	16	53 020
Solde à l'ouverture	52 262	10	315	417	16	53 020
Produits des contrats d'assurance	-1 180	0	0	0	0	-1 180
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	204	356	8	567
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	146					146
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		0				0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			5	0	-4	1
Charges afférentes aux contrats d'assurance	146	0	209	356	4	715
Résultat des activités d'assurance	-1 034	0	209	356	4	-465
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 531	0	0	8	0	1 539
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-7	0	0	6	0	-1
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	14	0	14
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	489	0	209	384	5	1 087
Composante investissement	-4 106	0	4 106	0	0	0
Primes reçues	5 982	0	0	0	0	5 982
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-4 305	-390	0	-4 694
Frais d'acquisition payés	-65	0	0	0	0	-65
TOTAL Flux de trésorerie	5 917	0	-4 305	-390	0	1 223
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	54 563	10	326	411	21	55 330
Solde à la clôture	54 563	10	326	411	21	55 330

31.12.2023

	Couverture restante		Sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		TOTAL
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(en millions d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	49 217	8	327	337	13	49 902
Solde à l'ouverture	49 217	8	327	337	13	49 902
Produits des contrats d'assurance	-1 140	0	0	0	0	-1 140
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	221	377	5	603
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	128					128
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		1				1
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			2	31	-2	31
Charges afférentes aux contrats d'assurance	128	1	224	408	3	764
Résultat des activités d'assurance	-1 012	1	224	408	3	-377
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 913	0	0	4	0	2 917
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	3	0	0	7	0	11
Effet des taux de change	-61	0	0	0	0	-61
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 843	1	224	419	3	2 491
Composante investissement	-3 958	0	3 958	0	0	0
Primes reçues	5 268					5 268
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement			-4 193	-339	0	-4 533
Frais d'acquisition payés	-108					-108
TOTAL Flux de trésorerie	5 160	0	-4 193	-339	0	627
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	52 262	10	315	417	16	53 020
Solde à la clôture	52 262	10	315	417	16	53 020

Réconciliation des passifs d'assurance par composantes d'estimation – hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

31.12.2024

	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	48 060	675	3 685	52 420
Solde à l'ouverture	48 060	675	3 685	52 420
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-364	-364
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-52		-52
Ajustements liés à l'expérience	-21			-21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-21	-52	-364	-437
Contrats comptabilisés au cours de la période	-243	47	196	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-111	26	85	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-354	73	281	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	6	-1		5
Variations liées aux services passés	6	-1	-	5
Résultat des activités d'assurance	-368	20	-83	-431
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 525	1	5	1 531
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-10	3	-	-7
Effets des taux de change	-	-	-	-
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 146	24	-78	1 093
Primes reçues	5 567	-	-	5 567
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 305	-	-	-4 305
Frais d'acquisition payés	-55	-	-	-55
TOTAL Flux de trésorerie	1 207	-	-	1 207
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	50 414	699	3 607	54 720
Solde à la clôture	50 414	699	3 607	54 720

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	44 972	622	3 804	49 398
Solde à l'ouverture	44 972	622	3 804	49 398
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-376	-376
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-48		-48
Ajustements liés à l'expérience	-5			-5
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-5	-48	-376	-429
Contrats comptabilisés au cours de la période	-200	42	158	0
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-155	57	98	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	0	0	0
Variations liées aux services futurs	-355	99	256	0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	2	0		2
Variations liées aux services passés	2	0	0	2
Résultat des activités d'assurance	-358	52	-120	-427
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 912	0	2	2 913
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	2	1	0	3
Effets des taux de change	-61	0	0	-61
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	2 495	53	-119	2 429
Primes reçues	4 889	0	0	4 889
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 193	0	0	-4 193
Frais d'acquisition payés	-102	0	0	-102
TOTAL Flux de trésorerie	594	0	0	594
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	48 060	675	3 685	52 420
Solde à la clôture	48 060	675	3 685	52 420

Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

	31.12.2024			31.12.2023		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL
(en millions d'euros)						
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	94	0	94	113	0	113
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 718	0	3 718	3 398	0	3 398
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 813	0	3 813	3 511	0	3 511
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 056	0	-4 056	-3 711	0	-3 711
Ajustement au titre du risque non financier	47	0	47	42	0	42
Marge sur Services Contractuels	196	0	196	158	0	158
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	0	0	0	0	0

Note 21b. Reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels

	31.12.2024				31.12.2023			
	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
(en millions d'euros)								
Marge sur services contractuels des contrats d'assurance	1 285	854	1 468	3 607	1 282	864	1 539	3 685

Note 21c. Analyse des échéances des passifs d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2024				31.12.2023			
	Durée restant à courir				Durée restant à courir			
	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrats d'assurance	2 797	8 188	39 839	50 824	2 401	7 614	38 462	48 477

Note 22. Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2024
Provisions pour engagements de retraite	177	21	-2	-9	0	187
Provisions pour épargne-logement	10	-	-	-4	-	6
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	40	29	0	-24	0	44
Provisions pour exécution des engagements de signature	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	1	-	-	-1	-	0
Provisions pour litiges	9	4	-1	-3	1	11
Provisions pour risques	2	1	-1	0	-	1
Autres	13	3	-2	-3	-1	10
TOTAL	251	58	-6	-44	0	259

Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires**Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme**

(en millions d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2024
Indemnités de fin de carrière	24	6	-5	0	25
Compléments de retraite	0	-	0	-	0
Primes liées aux médailles du travail	49	5	-3	-	50
Comptes épargne-temps	104	10	-3	-	111
TOTAL	177	21	-11	0	187

Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement**Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions**

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	4 424	3	5 040	3
Ancienneté de moins de 4 ans	453	0	425	0
Ancienneté de 4 à 10 ans	645	0	735	1
Ancienneté de plus de 10 ans	3 326	2	3 879	1
Comptes épargne-logement	904	3	881	8
TOTAL	5 328	6	5 921	10

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	20	0	3	0
Comptes épargne-logement	10	0	5	0
TOTAL	30	0	8	0

Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2024
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	19	11	-15	0	16
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	8	5	-6	0	7
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	13	12	-4	0	21
TOTAL	40	29	-24	0	44

Note 23. Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées	2 203	2 135
Emprunts participatifs	3	3
Dettes subordonnées à durée indéterminée	74	84
Autres dettes	-	-
Dettes rattachées	63	50
TOTAL	2 343	2 272

Principales dettes subordonnées au 31 décembre 2024

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Echéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	75	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	15.05.2024	500	Euro	4,81%	15.05.2035
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750	Euro	3,38%	11.03.2031
TOTAL		2 325			

Note 24. Capital et réserves liées - Réserves consolidées

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Capital	3 040	2 889
Réserves liées au capital	5	5
Réserves consolidées	6 835	6 506
Réserve légale	601	568
Réserves statutaires et contractuelles	2 625	2 521
Réserves réglementées	-	-
Réserves de conversion	-	-
Autres réserves	3 533	3 352
Report à nouveau	75	65
TOTAL	9 880	9 401

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires des caisses locales de Crédit Mutuel.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables	-131	49
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-100	-36
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables de l'activité d'assurance	-2	-1
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	0	0
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-19	-23
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs	-4	0
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	0
Biens immobiliers	-	-
Ecart actuariels	-102	-101
TOTAL	-358	-114

Note 26a. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

(en milliers d'euros)	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	10	38	294	1 989	-	2 331
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	3 066	3 066
Dettes envers les établissements de crédit	853	1 656	779	161	-	3 450
Dettes envers la clientèle	69 452	3 861	10 786	5 160	-	89 259
Dettes représentées par un titre	1 700	3 248	9 461	11 534	-	25 943
Dettes subordonnées	-	497	490	1 355	-	2 343

Note 26b. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

(en milliers d'euros)	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-	38	-	399	438
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	527	303	-	-	29	859
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Note 27a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en millions d'euros)

31.12.2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 643	1 692	313	11 648
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	4 474	676	-	5 150
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (3)	5 004	1 017	-	6 021
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	58	0	25	83
- Participations et ATDLT - JVOCI	106	-	288	394
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	14	693	1 189	1 897
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	14	296	333	643
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	772	772
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	0	-	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	7	-	7
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1	-	1
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	390	-	390
- Autres actifs classés à la JVPR	-	-	83	83
Instruments dérivés de couverture	-	3 293	-	3 293
Total	9 657	5 678	1 502	16 837
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 331	-	2 331
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	0	-	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	154	-	154
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 818	-	1 818
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	359	-	359
Instruments dérivés de couverture	-	3 066	-	3 066
Total	-	5 396	-	5 396

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 413M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 44M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 136 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en millions d'euros)

31.12.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	6 599	1 888	442	8 929
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	2 640	645	-	3 285
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (2) (3)	3 785	1 243	-	5 028
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	67	0	27	93
- Participations et ATDLT - JVOCI	107	-	415	522
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	10	762	1 104	1 876
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(4) (5)	10	280	285	576
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	732	732
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	10	-	10
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	0	-	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	471	-	471
- Autres actifs classés à la JVPR	-	-	86	86
Instruments dérivés de couverture	-	3 945	-	3 945
Total	6 609	6 595	1 546	14 750
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 356	-	2 356
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	177	-	177
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 680	-	1 680
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	499	-	499
Instruments dérivés de couverture	-	3 480	-	3 480
Total	-	5 836	-	5 836

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 48 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 150 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Note 27b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en millions d'euros)

31.12.2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	60	-	16	76
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	4	-	-	4
- Participations et ATDLT - JVOCI	57	-	16	73
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	36 052	13 947	9 987	59 986
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option(1)(4)	5 726	119	-	5 845
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option(2)(5)	8 283	2 536	0	10 819
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR (3)	21 960	11 276	9 251	42 487
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	82	16	435	534
- Prêts et créances - Juste valeur sur option (6)	-	-	300	300
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	36 112	13 947	10 003	60 063
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	438	-	438
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	399	-	399
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	39	-	39
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	-	438	-	438

(1)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 98 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 11 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 34 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 164 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(6)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 269 M€. Ils concernent essentiellement des prêts et créances dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

(en millions d'euros)

31.12.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	62	-	16	77
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	5	-	-	5
- Participations et ATDLT - JVOCI	57	-	16	73
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	32 076	14 984	9 942	57 002
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option (1)	5 838	169	-	6 007
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option (2) (3)	8 754	3 055	-	11 809
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR (4) (5)	17 389	11 473	9 458	38 319
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	95	18	485	597
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	269	-	269
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	1	-	1
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	32 137	14 984	9 958	57 079
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	381	-	381
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	348	-	348
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	33	-	33
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	-	381	-	381

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 17 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 19 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 18 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 56 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5)Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 9 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Note 27c. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre banque

(en millions d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
JVOCI	442	28	6	-2	0	-	-	-180	19	313	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	27	-	-	-	-	-	-	1	-3	25	-	-
- Participations et ATDLT - JVOCI	415	28	6	-2	0	-	-	-181	22	288	-	-
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	0	0	-	-	-	-	0	0	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO /Autres	1 104	96	-	-50	-12	-	55	-	-3	1 189	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	285	30	-	-	-12	-	31	-	0	333	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	732	66	-	-50	0	-	24	-	-	772	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres actifs classés à la JVPR (1)	86	-	-	-	-	-	-	-	-2	83	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 546	124	6	-52	-13	-	55	-180	17	1 503	-	-
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

(1) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

Au 31 décembre 2024, à partir des principaux paramètres non observables, le groupe a évalué une sensibilité de la juste valeur des titres de niveau 3, sur un périmètre concernant principalement le portefeuille des participations et du capital investissement.

Cette sensibilité vise à illustrer l'incertitude inhérente au recours au jugement nécessaire à l'estimation des principaux paramètres inobservables à la date d'évaluation. Elle ne représente aucunement une mesure des risques de marché sur les instruments en niveau 3. L'estimation repose sur la politique d'ajustements de valorisation. Pour le portefeuille des participations et du capital investissement, l'estimation repose sur un choc de +/- 1 % sur les paramètres AVA des titres non cotés revus annuellement. Au 31 décembre 2024, ce choc entraînerait un impact de +13 / -11 M€ sur le niveau des AVAs des titres de niveau 3.

Note 27d. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre assurance

[illegible]

Note 28a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

31.12.2024

(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	101 939	104 371	-2 431	1 191	14 511	86 238
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 188	14 201	-13	-	14 188	-
Prêts et créances à la clientèle	86 223	90 382	-4 159	-	-	86 223
Titres	1 529	1 548	-20	1 191	323	15
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 761	1 761	-	-	-
Passifs	120 134	120 117	17	-	30 855	89 279
Dettes envers les établissements de crédit	3 417	3 480	-63	-	3 418	0
Dettes envers la clientèle	89 280	89 241	38	-	-	89 280
Dettes représentées par un titre	25 094	25 943	-850	-	25 094	-
Dettes subordonnées	2 344	2 343	1	-	2 344	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-890	890	-	-	-

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	95 720	98 964	-3 244	225	14 418	81 078
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 002	14 031	-29	-	14 002	-
Prêts et créances à la clientèle	81 054	86 909	-5 855	-	-	81 054
Titres	665	671	-6	225	416	24
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 647	2 647	-	-	-
Passifs	115 360	115 354	5	-	30 293	85 067
Dettes envers les établissements de crédit	4 737	4 829	-91	-	4 737	-
Dettes envers la clientèle	85 067	85 081	-14	-	-	85 067
Dettes représentées par un titre	23 332	24 443	-1 111	-	23 332	-
Dettes subordonnées	2 223	2 272	-48	-	2 223	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 269	1 269	-	-	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Note 28b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

31.12.2024

(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 671	2 754	-83	2 476	185	10
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	100	100	0	-	90	10
Titres	2 571	2 654	-83	2 476	95	-
Passifs	829	829	-	-	829	0
Dettes envers les établissements de crédit	829	829	-	-	829	0
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

31.12.2023

(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 616	2 735	-120	2 447	155	14
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	92	93	-1	-	79	14
Titres	2 523	2 642	-119	2 447	76	-
Passifs	1 919	1 919	-	-	1 919	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 919	1 919	-	-	1 919	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Note 29. Intérêts et produits/charges assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	826	-181	970	-349
Clientèle	2 343	-2 053	1 914	-1 623
- dont crédit-bail	148	-24	116	-18
- dont obligation locative	-	-2	-	-2
Titres au coût amorti	16	-	4	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	-81	19	-3
Instruments dérivés de couverture	1 578	-1 337	1 381	-1 205
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	240	-	138	-
Dettes représentées par un titre	-	-752	-	-578
TOTAL	5 030	-4 403	4 425	-3 757

Note 30. Commissions

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2	-4	4	-6
Clientèle	285	-2	197	0
Instruments dérivés	1	0	1	-1
Change	11	0	11	0
Engagements de financement et de garantie	2	0	3	-1
Titres et prestations de services	608	-221	581	-199
TOTAL	909	-228	796	-207

Note 31. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de transaction	73	230
Instruments à la juste valeur sur option	-52	-170
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	82	57
dont OPC	25	10
Inefficacité des couvertures	-2	-3
Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Sur couverture de juste valeur	-2	-3
- variation de juste valeur des éléments couverts	-296	-669
- variation de juste valeur des éléments de couverture	295	666
Résultat de change	0	-1
TOTAL	101	113

Note 32. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

31.12.2024

(en millions d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		0	0
Obligations et autres titres de dettes		5	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	7		7
TOTAL	7	5	12

31.12.2023

(en millions d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		-3	-3
Obligations et autres titres de dettes		3	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	7		7
Titres immobilisés	11		11
TOTAL	19	0	19

Note 33. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2024	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2023
Actifs financiers		
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL	-	-

Note 34. Produits nets des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits des contrats d'assurance émis	1 180	1 140
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-715	-764
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-47	47
Résultat des activités d'assurance et de réassurance	419	424
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 614	2 995
<i>dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance</i>	1	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-1 539	-2 917
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	3	1
Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	78	79
TOTAL	497	503

Note 34a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits des contrats d'assurance évalués selon le modèle général	678	674
- Marge sur services contractuels	365	377
- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	52	48
- Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	38	24
- Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues	224	225
Produits des contrats d'assurance évalués selon la méthode simplifiée	502	466
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-715	-764
Resultat des activités d'assurance	465	377
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance	-47	47
TOTAL résultat des activités d'assurance et de réassurance	419	424

Note 34b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 614	2 995
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-1 532	-2 915
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation	-7	-2
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières	0	0
Effet des taux de change	0	0
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-1 539	-2 917
Produits financiers nets des contrats de réassurance	3	1
TOTAL résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	78	79

Note 34c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits/charges assimilés	1 098	1 023
Commissions	6	-6
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	502	2 039
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	4	-64
Coût du risque des placements financiers d'assurance	1	0
TOTAL	1 614	2 995

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de transaction	-20	-36
Instruments à la juste valeur sur option	39	710
Autres instruments à la juste valeur par résultat	485	1 365
dont OPC	912	1 032
Résultat de change	-1	0
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	502	2 039

Note 34d. Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

	31.12.2023	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2024
(en millions d'euros)						
Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances	93	44	-37	-	-	100
- pertes attendues à 12 mois	93	44	-37	-	-	100
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - Titres	2 646	207	-196	-	-	2 656
- pertes attendues à 12 mois	2 631	207	-196	10	-	2 651
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	15	0	-	-10	-	5
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 739	251	-233	-	-	2 757

Le montant de dépréciation associé s'élève à 2 M€ au 31 décembre 2024.

La valeur brute des créances clientèle au coût amorti s'élève à 100 M€ ; elle est affectée en intégralité sur le bucket 1 et présente une probabilité de défaut inférieur à 0,1.

Note 35. Produits/charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	4	-7	-	-7
Autres produits	333	-80	332	-78
TOTAL	338	-87	332	-84

Note 36. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	-	0
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	15	0
TOTAL	15	0

Note 37. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges de personnel	-1 016	-984
Autres charges générales d'exploitation	-665	-698
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance (1)	265	270
TOTAL	-1 416	-1 412

(1) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges afférentes aux contrats d'assurance émis sauf pour les frais d'acquisition qui sont différés au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

Note 37a. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et traitements	-571	-542
Charges sociales	-261	-251
Intéressement et participation des salariés, abondement	-49	-60
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-74	-73
Autres	-	-
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-62	-58
TOTAL	-1 016	-984

Note 37b. Effectifs moyens

	31.12.2024	31.12.2023
Employés	4 377	4 434
Cadres	6 841	6 561
TOTAL	11 218	10 995

Note 37c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2024 de 110 millions d'euros (contre 104 millions d'euros en 2023).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	31.12.2024	31.12.2023
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
(En millions d'euros)					
Dette actuarielle brute en début période	48	25	153	226	215
Coût des services rendus sur la période	2	4	3	9	10
Intérêts nets	1	1	5	7	8
Modification/ réduction/ liquidation de plan	-	-	-	-	-1
Impact réforme retraite	-	-	-	-	-
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-	-	-	-
Prestations versées	-7	-4	-5	-16	-13
Gains / pertes actuariels	1	-1	6	6	8
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-1	-1	-
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	-1	-	-3	-4	1
Dette actuarielle brute en fin période	45	25	161	232	226

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2024	31.12.2023
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière			
(En millions d'euros)					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-2	-4	-3	-9	-9
Intérêts nets	1	1	-4	-2	-2
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	-
Impact réforme retraite	-	-	-	-	1
Gains / pertes actuariels	-	-	-6	-6	-11
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat	-	-	1	1	-
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat	-	-	3	3	-3
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-10	-10	-8
Charge au compte de résultat	-	-4	-13	-17	-21

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursements

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2024	31.12.2023
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière			
(En millions d'euros)					
Juste valeur des actifs en début de période	92	54	23	169	175
Intérêts nets	3	2	1	5	6
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-	-	-	-
Prestations versées	-7	-3	-	-10	-9
Gains / pertes actuariels	1	-1	-	-	-4
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	1	-1	-	-	-4
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	88	52	24	164	169

Position nette

	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	31.12.2024	31.12.2023
(En millions d'euros)					
Dette actuarielle fin de période	46	26	161	232	226
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-88	-52	-24	-164	-169
POSITION NETTE	-43	-26	137	68	57

Eléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-1
Ajustements de plafonnement des actifs	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-	-1
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-137	-137

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir et par une compagnie d'assurance externe au groupe pour la partie relative au régime surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2024, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 7,4 ans (idem 2023).

Composition des actifs de couverture

(En millions d'euros)	31.12.2024			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102	4	-	-
Actifs non cotés sur un marché actif	12	6	16	-
Total	114	10	16	-

(En millions d'euros)	31.12.2023			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	106	4	0	-
Actifs non cotés sur un marché actif	13	6	17	-
Total	119	10	17	-

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En millions d'euros)	31.12.2024			
(En pourcentage de l'élément mesuré)	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-4%	-3%	-4%	-4%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	1%	3%	5%	4%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 37d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Pour les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

Note 37e. Autres charges d'exploitation

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts et taxes	-42	-74
Locations	-97	-87
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-94	-84
- autres locations	-3	-3
Services extérieurs	-480	-491
Autres charges diverses	0	0
Charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-46	-45
TOTAL	-665	-698

	31.12.2024			31.12.2023		
	PWC	Deloitte	Total	PWC	Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2	2	3	2	2	4
Crédit Mutuel Arkéa	1	1	1	1	1	1
Filiales consolidées	1	1	2	1	2	3
Services autres que la certification des comptes	1	1	1	0	0	1
Crédit Mutuel Arkéa	0	0	1	0	0	0
Filiales consolidées	0	0	1	0	0	0
TOTAL	2	2	5	2	3	5

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2024 (contre 1 million d'euros au titre de l'exercice 2023).

Note 38. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(En millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements	-120	-163
Immobilisations corporelles	-51	-56
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-18	-15
Immobilisations incorporelles	-69	-107
Dotations et reprises sur dépréciations	1	3
Immobilisations corporelles	1	0
- dont droits d'utilisation - Immobilier	1	-
Immobilisations incorporelles	1	3
Autres charges liées aux activités d'assurance	-2	-3
Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles rattachables aux contrats d'assurance	35	37
TOTAL	-85	-125

Note 39. Coût du risque

Note 39a. Coût du risque sur le périmètre banque

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2024
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-98	126				28
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	4				3
- Prêts et créances clientèle	-82	102				19
- dont location financement	-3	2				-1
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	0	2				1
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-3	4				1
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-11	15				3
- Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-195	163				-32
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-190	158				-32
- dont location financement	-2	2				0
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-5	6				0
- Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-304	182	-47	-16	9	-177
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-290	175	-47	-16	9	-169
- dont location financement	-26	16	-3	-	0	-13
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-	-	-	-	-1
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-12	4	-	-	-	-7
- Autres actifs	-1	3	0	-	-	1
TOTAL	-597	471	-47	-16	9	-180

(En millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2023
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-105	135	-	-	-	30
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-3	1				-2
- Prêts et créances clientèle	-82	116				34
- dont location financement	-2	4				2
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	0				-1
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-4	2				-2
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-14	16				2
- Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-203	189				-15
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-197	183				-13
- dont location financement	-9	4				-4
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	0	-				0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-7	5				-1
- Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-239	226	-89	-45	36	-110
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-232	219	-89	-45	36	-111
- dont location financement	-16	14	-3	-	0	-4
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-3	5	-	-	-	2
- Autres actifs	-4	3	0	-	0	-1
TOTAL	-547	551	-89	-45	36	-94

Note 39b. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2023	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	14 039	4 172	-4 005	-	-	14 207
- pertes attendues à 12 mois	14 039	4 172	-4 005	-	-	14 207
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	88 077	17 893	-14 281	0	-	91 690
- pertes attendues à 12 mois	79 551	16 855	-12 365	-2 490	-	81 552
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	6 953	849	-1 596	2 074	-	8 281
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 396	126	-298	416	-	1 640
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	177	62	-22	-	-	217
Actifs financiers au coût amorti - Titres	673	979	-102	-	-	1 550
- pertes attendues à 12 mois	673	978	-102	-	-	1 549
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	1	-	-	-	1
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	8 319	6 002	-3 146	-	-	11 175
- pertes attendues à 12 mois	8 305	6 002	-3 132	-	-	11 175
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	14	-	-14	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Total	111 109	29 046	-21 534	0	-	118 621

Note 39c. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En millions d'euros)

	31.12.2023	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-9	-1	4	-	-	-	-5
- pertes attendues à 12 mois	-9	-1	4	-	-	-	-5
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 168	-600	461	-	-	-	-1 308
- pertes attendues à 12 mois	-191	-99	128	-9	-	-	-172
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-272	-181	126	22	-	-	-304
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-636	-294	200	-13	-	-	-744
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-69	-26	7	-	-	-	-88
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-2	-1	2	-	-	-	-2
- pertes attendues à 12 mois	-2	0	2	-	-	-	-1
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-1	-	-	-	-	-1
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-6	-3	4	-	-	-	-4
- pertes attendues à 12 mois	-6	-3	4	-	-	-	-4
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	-	0	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-40	-29	24	-	-	-	-44
- pertes attendues à 12 mois	-19	-11	15	-	-	-	-16
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-8	-5	6	-	-	-	-7
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-13	-12	4	-	-	-	-21
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
Total	-1 225	-634	495	-	-	-	-1 363

Note 39d. Périmètre banque – valeur comptable des créances clientèle par catégorie de risque de crédit**31.12.2024**

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	30 874	6	-	-
[0,1;0,25]	16 752	5	-	-
[0,26;0,99]	14 853	2 638	-	-
[1;2,99]	8 930	1 762	-	-
[3;9,99]	9 823	2 564	-	-
>=10	320	1 306	1 640	217
Total	81 552	8 281	1 640	217

31.12.2023

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	24 725	5	-	-
[0,1;0,25]	21 905	4	-	-
[0,26;0,99]	14 407	2 303	-	-
[1;2,99]	8 925	1 277	-	-
[3;9,99]	9 291	2 145	-	-
>=10	299	1 221	1 396	177
Total	79 551	6 953	1 396	177

Note 39e. Périmètre banque – ventilation des créances brutes et dépréciations par type de contrepartie

Encours soumis à provisions	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	167	-	-	167	92	-	-	92
Administrations publiques	14 785	48	-	14 833	12 024	15	-	12 038
Etablissements de crédit	21 136	-	-	21 136	19 648	-	-	19 648
Autres entreprises financières	2 350	218	23	2 591	1 657	121	13	1 791
Entreprises non financières	24 546	3 805	1 138	29 489	24 868	2 935	944	28 748
<i>Dont PME</i>	10 479	2 079	700	13 258	10 516	1 631	599	12 747
Ménages	45 498	4 209	698	50 404	44 279	3 897	615	48 791
TOTAL	108 482	8 281	1 858	118 621	102 569	6 967	1 572	111 109

Provisions	31.12.2024				31.12.2023			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	-0	-	-	-0	0	-	-	0
Administrations publiques	-7	-2	-	-9	-10	-1	-	-11
Etablissements de crédit	-6	-	-	-6	-11	-	-	-11
Autres entreprises financières	-9	-16	-10	-36	-10	-12	-6	-28
Entreprises non financières	-111	-189	-550	-850	-112	-155	-444	-711
<i>Dont PME</i>	-51	-102	-369	-522	-49	-80	-330	-460
Ménages	-48	-97	-272	-417	-65	-104	-255	-424
TOTAL	-183	-304	-833	-1 319	-208	-272	-705	-1 185

Note 40. Gains ou pertes sur autres actifs

(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Moins-values de cession	-2	-1
Plus-values de cession	2	2
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-1	0
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	0	30
TOTAL	-1	30

Note 41. Impôt sur les bénéfices

(En millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-38	-68
Charge ou produit d'impôt différé net	-63	-56
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-100	-124
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	501	538
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,04%	22,98%

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT :	31.12.2024	31.12.2023
Taux normal d'impôt	25,83%	25,83%
Différences permanentes	-1,07%	-0,33%
Imposition à taux réduit et exonérations	-1,35%	-2,34%
Impact des situations déficitaires	-1,55%	-0,06%
Crédits d'impôts	-0,80%	-0,16%
Exceptionnel	0,07%	0,40%
Autres	-1,11%	-0,36%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	20,04%	22,98%

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros

Note 42a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En millions d'euros)	Mouvements de la période 2024	Mouvements de la période 2023
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	-59	3
- Reclassement vers le résultat	-2	14
- Autres mouvements	-57	-11
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
- Reclassement vers le résultat	-	-
- Autres mouvements	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	4	38
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-5	-1
Eléments recyclables en résultat	-60	39
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-1
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-3	-11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-180	-72
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-1	-12
Réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	0
Eléments non recyclables en résultat	-184	-96
TOTAL	-244	-57

Note 42b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-79	20	-59	4	-1	3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	5	-1	4	51	-13	38
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-7	2	-5	-2	0	-1
Eléments recyclables en résultat	-81	21	-60	53	-14	39
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-1	0	-1
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-5	1	-3	-15	4	-11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-187	7	-180	-80	8	-72
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-1	-	-1	-14	2	-12
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-	-	-	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-	-	0	0	0
Eléments non recyclables en résultat	-193	8	-184	-110	13	-96
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-274	29	-244	-57	0	-57

Note 43a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés	16 693	16 441
Engagements de financement	11 653	11 296
En faveur des établissements de crédit et assimilés	1	25
En faveur de la clientèle	11 652	11 271
Engagements de garantie	4 824	4 917
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	25	7
D'ordre de la clientèle	4 799	4 910
Engagements sur titres	216	229
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	216	229
Engagements reçus	66 164	65 450
Engagements de financement	12 823	12 985
Reçus des établissements de crédit et assimilés	12 811	12 796
Reçus de la clientèle	11	189
Engagements de garantie	52 734	51 863
Reçus des établissements de crédit et assimilés	260	270
Reçus de la clientèle	52 473	51 593
Engagements sur titres	608	603
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	608	603

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 23 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ce n'est plus le cas au 31 décembre 2024.

(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances données en garantie	15 015	15 638
Banque de France	13 606	13 953
Banque Européenne d'Investissement	365	464
Caisse de Refinancement de l'Habitat	547	663
Caisse des dépôts et consignations	495	557
Autres	1	1
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	796	811
Titres et valeurs données en pension	2 011	4 365

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 43b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(En millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés	0	-
Engagements reçus	993	1 110

Note 44. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Produit net bancaire	1 616	1 606	552	533	2 168	2 140
Gains ou pertes sur cession - dilution	15	0	-	-	15	0
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 631	1 607	552	533	2 183	2 140
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 370	-1 399	-131	-139	-1 501	-1 537
Résultat brut d'exploitation	261	208	421	395	682	602
Coût du risque	-181	-96	1	1	-180	-94
Résultat d'exploitation	80	112	422	396	502	508
Quote-part des sociétés mises en équivalence	6	5	4	10	10	15
Autres	-10	19	-2	0	-12	19
Résultat courant avant impôt	76	136	424	406	500	542
Impôts sur les bénéfices	0	-34	-100	-89	-100	-124
Résultat net	76	102	324	317	400	419
dont Intérêts minoritaires	-	0	4	2	4	2
Résultat net part du Groupe	76	102	319	315	395	417
(En millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Actifs et Passifs sectoriels	131 708	127 833	66 721	63 792	198 429	191 625

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 45. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 47. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2024	31.12.2023
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
(En millions d'euros)		
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 496	1 486
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Titres au coût amorti	-	1
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	-	-
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	1

(1) Principalement CCCM

	31.12.2024	31.12.2023
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
(En millions d'euros)		
Intérêts et produits assimilés	29	25
Intérêts et charges assimilés	-	-
Commissions (Produits)	-	-
Commissions (Charges)	-1	-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	-	-
Produit net des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	-	-
Charges des autres activités	-	-5
Produit Net Bancaire	33	21

(1) Principalement CCCM

	31.12.2024	31.12.2023
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
(En millions d'euros)		
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	-	-
Autres titres à livrer	-	-

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2024, de 22 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, élus ou désignés par le Comité de Groupe ;
- 2 censeurs.

Un représentant du Comité Social Économique assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1,4 million d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2023).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 2,5 million d'euros⁶ (contre 2,5 million d'euros en 2023).

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

Les contrats de travail de la Directrice générale et de la Directrice générale déléguée de Crédit Mutuel Arkéa sont suspendus depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de leur mandat, pour être repris automatiquement à leur terme.

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

En cas de rupture de leur mandat ou de leur contrat de travail, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.

La Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite existants au bénéfice de la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et des Directeurs généraux délégués sous la forme d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (dit « article 39 ») ont été, en application de la réglementation, cristallisés au 31 décembre 2019.

Au moment de leur départ en retraite, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de leur rémunération annuelle, s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ses fonctions de cadre dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa.

⁶ La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués et le président du directoire de Suravenir, en tant que partie liée.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2024 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 0,4 million d'euros (contre 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 46. Participation dans des entités structurées non consolidées

(En millions d'euros)	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2024			
Total bilan	1 999	17 069	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	510	5 974	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	510	5 974	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

(En millions d'euros)	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2023			
Total bilan	1 117	10 427	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	252	3 045	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	252	3 045	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 47. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA (5)	France	Banque / Prestations de services	100	90,5	100	90,5
ARKEA ASSET MANAGEMENT (4) (6)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100	100	100	100
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100	100	100	100
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100	100	99,9	99,9
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100	100	100	100
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	100
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES (6)	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE RESIDENTIELLE	France	Banque / Immobilier	100	/	100	/
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA IMMOBILIER CONSEIL	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70	70	70	70
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70	70	70	70
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,9	94,9	94,9	94,9
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100	100	100	100
FEDERAL FINANCE GESTION (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	100	/	100
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,1	98,1	98,1	98,1
FONDS DE DOTATION CMA	France	Fonds de dotation	100	100	100	100
GICM	France	Banque / Prestations de services	100	100	98,1	98,1
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés consolidées par intégration globale						
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	100
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	99	99	100	100
PUMPKIN (5)	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100	100	100	100
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100	100	100	100
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	Luxembourg	Banque / Holding	37,3	41,6	37,3	41,6
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,2	20,2	20,2	20,2
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
SWEN CAPITAL PARTNERS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	40	40	40	40
YOMONI (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	34	/	34

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS BIODIVERSITY FIRST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,2	95,8	95,2	95,8
AIS EUROPEAN ECONOMY FOCUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	70,3	81,5	70,3	81,5
AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	76,8	98,9	76,8	98,9
FEDERAL FOCUS - Artificial Intelligence (ex AIS MANDARINE MULTI-ASSETS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
AIS MANDARINE OPPORTUNITES (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	36,3	/	36,3
FEDERAL PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,3	83,8	97,3	83,8
AIS SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,1	77,8	78,1	77,8
AIS SELECT ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,6	74,1	99,6	74,1
AIS SELECT - MEGATENDANCES (A) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,7	/	61,7	/
AIS Select Long short (ex FEDERAL MULTI L/S)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
AUTOFOCUS ESG AVRIL 2022	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,5	99,6	99,5	99,6
AUTOFOCUS ESG FÉVRIER 2021 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,3	/	98,3
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2021 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,2	/	98,2
AUTOFOCUS LOW CARBON (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99	/	99
Autofocus Transition Climat Avril 2023 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	/	98,3	/
Autofocus Transition Climat Février 2023 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	/	96,9	/
Autofocus Transition Climat Juillet 2023 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,3	/	96,3	/
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,1	95,3	95,1	95,3
AUTOFOCUS LOW CARBON FÉVRIER 2022	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	97,9	97,9	97,9
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2022	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,5	96,7	96,5	96,7
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50	50	50	50
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,4	/	97,4
FCPR AIS FINANCEMENT ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,4	100	84,4	100
FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,3	66,5	66,3	66,5
FCPR CAP ATLANTIQUE (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	82,6	/	82,6
FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	41,6	/	41,6
FCPR MIROVA GREEN IMPACT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,6	61,7	57,6	61,7
FCPR Oddo BHF Invest for Tomorrow	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57	45,6	57	45,6
FCPR SURAVENIR 1 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100	/	100

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FCPR TIKEHAU FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91	100	91	100
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	100	99,2	100
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,3	100	73,3	100
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCOR E LOANS NAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,2	99,1	99,2
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,5	50,6	43,5	50,6
FEDERAL INDICIEL APAL (EX FEDERAL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,6	73	67,6	73
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66	80,9	66	80,9
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,8	65,3	53,8	65,3
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,6	90,7	91,6	90,7
FEDERAL FOCUS - HUMAN (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,9	/	35,9	/
FEDERAL OPTIMAL SELECT (DV) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
CHABRIÈRES RENDEMENT ESG (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,4	/	46,4	/
DNCA AC LG TER C (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,6	99,5	99,6	99,5
FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,8	89,7	87,8	89,7
FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42	28,1	42	28,1
FEDERAL TRANSITION EMPLOI (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	44,9	/	44,9
AIS SELECT - Equilibre (ES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,5	78,8	77,5	78,8
AIS Select MODERE (EX FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,4	46,7	44,4	46,7
AIS Select - PME ETI (EX FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES) (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	34,8	/	34,8
FEDERAL PROTECT TRANSITION (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	/	99,9	/
FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	69,3	/	69,3	/
Federal Support Court Terme ESG (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,3	/	33,3	/
Federal Obligations ISR Échéance 2026 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,4	/	94,4	/
FEDERAL TRANSITION TONIQUE (EX FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG) (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,1	/	99,1
FLEXPERTISE (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67	/	67
FPS SUR INFRA DURABLES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCPR EDMOND DE ROTHS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88	/	88	/
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46	46	46	46
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,2	39,2	39,2	39,2
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100	100,0	100
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48	80	48	80
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE (A)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,0	32,5	41,0	32,5
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
QUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,1	58,9	49,1	58,9

Nom	Pays	Secteur / activité	% contrôle		% intérêts	
			31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
PARTS RÉSIDUELLES FC (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100	/	100
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54	51,4	54	51,4
SC Y IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,5	60,5	60,5	60,5
SCHELCHER SHORT TERM ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	20,2	34,9	20,2
SCHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,3	35,7	33,3	35,7
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	22,4	24,7	22,4	24,7
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,6	31,8	35,6	31,8
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,8	49,4	54,8	49,4
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57	58,8	57	58,8
SCHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78	80,1	78	80,1
Schelcher European Bank Bonds 2028 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,2	/	46,2	/
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	22,7	35,5	22,7
SC KEYS SELECTION VIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,8	70	72,8	70
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50	50	50	50
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38	38	38	38
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83	88,7	83	88,7
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,2	98,4	94,2	98,4
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCPI MOMENTIME (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99	/	99	/
SCI USUFRUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
		0	31.12.2024		31.12.2024	
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS			100	100	100	100
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENTS (3)	France	Banque / OPCVM	/	100	/	100
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2024

(2) Déconsolidation

(3) Liquidation

(4) Fusion

(5) TUP

(6) Changement de dénomination

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont mis à jour annuellement et sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 48. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2024.